

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX SUR DORDOGNE**

Date de convocation : 21 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

LE VINGT HUIT FEVRIER A VINGT HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Hubert, Maire.

Présents : M. ARRESTIER Vincent, M. BRAJOUX Jean-Pierre, M. CHAPPOUX Claude, Mme CHIBAL Hélène, Mme CHIEZE Marie-Hélène, M. DOUMESCHE Dominique, M. DU PRADEL Yves, Mme LONGOUR Gisèle, M. SALLE Robert, M. TEIL Hubert, Mme TEILHET Stéphanie, M. TEYSSANDIER Alain

Formant la majorité des membres en exercice (13/14).

Excusée : Mme HOSPITAL Claire.

Secrétaire de séance : M. ARRESTIER Vincent.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		133 578,08		98 181,62		231 759,70
Opérations de l'exercice	398 416,43	447 326,95	341 388,69	80 260,92	739 805,12	527 587,87
TOTAUX	398 416,43	580 905,03	341 388,69	178 442,54	739 805,12	759 347,57
Résultats de clôture		182 488,60	162 946,15			19 542,45
Restes à réaliser			11 239,05	99 334,89	11 239,05	99 334,89
TOTAUX CUMULES	398 416,43	580 905,03	352 627,74	277 777,43	751 044,17	858 682,46
RESULTATS DEFINITIFS		182 488,60	74 850,31			107 638,29

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

<u>Pour Mémoire:</u>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	133 578,08 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	98 181,62 €
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2019</u>	
Solde d'exécution de l'exercice	-261 127,77 €
Solde d'exécution cumulé	-162 946,15 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/2019</u>	
Dépenses d'Investissement	11 239,05 €
Recettes d'Investissement	99 334,89 €
Solde	88 095,84 €
<u>Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2019</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-162 946,15 €
Rappel du solde des restes à réaliser	88 095,84 €
Solde	-74 850,31 €
Besoin de financement total	74 850,31 €

Résultat de Fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	48 910,52 €
Résultat antérieur	133 578,08 €
Total à affecter	182 488,60 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:	
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (recette au compte 1068 sur BP 2020)	74 850,31 €
2) Affectation complémentaire "en réserve" (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2020 (report à nouveau créditeur)	107 638,29 €
TOTAL	107 638,29 €

CAISSE DES ECOLES

Membres votants de la Caisse des écoles : M. ARRESTIER Hubert, M. BRAJOUX Jean-Pierre, Mme CHIBAL Hélène, Mme TEILHET Stéphanie, M. ARRESTIER Vincent.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

L'Assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le Président de la caisse des écoles,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 246,72			-	5 246,72
Opérations de l'exercice	62 387,65	75 815,96			62 387,65	75 815,96
TOTAUX	62 387,65	81 062,68			62 387,65	81 062,68
Résultats de clôture		18 675,03				18 675,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	62 387,65	81 062,68			62 387,65	81 062,68
RESULTATS DEFINITIFS		18 675,03				18 675,03

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES M14

L'Assemblée, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire:	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	5 246,72 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2019	
Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
Solde d'exécution cumulé	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses d'Investissement	0,00 €
Recettes d'Investissement	0,00 €
Solde	0,00 €
Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2019	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Solde	0,00 €
Besoin de financement total	0,00 €

Résultat de Fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	13 428,31 €
Résultat antérieur	5 246,72 €
Total à affecter	18 675,03 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:	
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
2) Affectation complémentaire "en réserve" (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2020 (report à nouveau créditeur)	18 675,03 €
TOTAL	18 675,03 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISEMENT

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 001,54		19 275,48	-	34 277,02
Opérations de l'exercice	56 377,64	52 897,50	48 614,05	18 015,81	104 991,69	70 913,31
TOTAUX	56 377,64	67 899,04	48 614,05	37 291,29	104 991,69	105 190,33
Résultats de clôture		11 521,40	11 322,76			198,64
Restes à réaliser			29 544,51	31 368,71	29 544,51	31 368,71
TOTAUX CUMULES	56 377,64	67 899,04	78 158,56	68 660,00	134 536,20	136 559,04
RESULTATS DEFINITIFS		11 521,40	9 498,56			2 022,84

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire:	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	15 001,54 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	19 275,48 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2019	
Solde d'exécution de l'exercice	-30 598,24 €
Solde d'exécution cumulé	-11 322,76 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses d'Investissement	29 544,51 €
Recettes d'Investissement	31 368,71 €
Solde	1 824,20 €
Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2019	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-11 322,76 €
Rappel du solde des restes à réaliser	1 824,20 €
Solde	-9 498,56 €
Besoin de financement total	9 498,56 €

Résultat de Fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-3 480,14 €
Résultat antérieur	15 001,54 €
Total à affecter	11 521,40 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:	
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (recette au compte 1068 sur BP 2020)	9 498,56 €
2) Affectation complémentaire "en réserve" (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2020 (report à nouveau créditeur)	2 022,84 €
TOTAL	2 022,84 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 234,35	349,59		349,59	15 234,35
Opérations de l'exercice	117 078,31	105 577,07	13 403,14	81 607,96	130 481,45	187 185,03
TOTAUX	117 078,31	120 811,42	13 752,73	81 607,96	130 831,04	202 419,38
Résultats de clôture		3 733,11		67 855,23		71 588,34
Restes à réaliser			57 370,89	5 000,00	57 370,89	5 000,00
TOTAUX CUMULES	117 078,31	120 811,42	71 123,62	86 607,96	188 201,93	207 419,38
RESULTATS DEFINITIFS		3 733,11		15 484,34		19 217,45

- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire:	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	15 234,35 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	-349,59 €
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2019</u>	
Solde d'exécution de l'exercice	68 204,82 €
Solde d'exécution cumulé	67 855,23 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/2019</u>	
Dépenses d'Investissement	57 370,89 €
Recettes d'Investissement	5 000,00 €
Solde	-52 370,89 €
<u>Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2019</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	67 855,23 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-52 370,89 €
Solde	15 484,34 €
Besoin de financement total	0,00 €

Résultat de Fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-11 501,24 €
Résultat antérieur	15 234,35 €
Total à affecter	3 733,11 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:	
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
2) Affectation complémentaire "en réserve" (recette au compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2020 (report à nouveau créditeur)	3 733,11 €
TOTAL	3 733,11 €

TARIF FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS NON RÉSIDENTS – ANNÉE 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L212-4 du Code de l'éducation, « La commune a la charge des écoles publiques ». En conséquence, il appartient à chaque commune de prendre toute disposition nécessaire pour accueillir dans ses écoles publiques les enfants résidant sur son territoire.

Cependant, certains parents demandent à ce que leurs enfants soient scolarisés dans une commune autre que leur lieu de résidence, par choix ou par obligation (pas d'école sur le lieu de résidence).

Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de fixer, à partir des dépenses de fonctionnement de l'école, le montant de la participation annuelle demandée aux autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans l'école de Monceaux-sur-Dordogne, dans le cas où celles-ci ne possèdent pas d'école ;

- FIXE la contribution financière pour l'année scolaire 2019-2020 :

- à la somme de 506,95 € par élève inscrit à l'école élémentaire (CP au CM2)

- à la somme de 1 267,39 € par élève inscrit en Grande Section de maternelle.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

- CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes concernées.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE

L'ensemble scolaire Jeanne d'Arc d'Argentat sur Dordogne a organisé une classe découverte à Paris du 26 au 30 janvier 2020. Le coût s'élève à 290 € par élève.

L'école sollicite une subvention de la commune de Monceaux sur Dordogne pour une élève en CM1 domiciliée à Monceaux sur Dordogne.

La commune de Monceaux disposant de cette classe dans son école, l'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

PARTICIPATION FISCALISÉE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORRÈZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation 2020 concernant la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze qui s'élève à **4 585,00 €**.

Cette participation peut être :

- soit inscrite en dépenses au Budget principal 2020
- soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fiscaliser cette participation.

POSTE DE TECHNICIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

L'Office National des Forêts demande que le poste de technicien forestier territorial en charge de la gestion des forêts soit maintenu et pourvu. Le conseil municipal valide cette demande et propose de prendre une motion contre la suppression de ce poste sur notre secteur.

AFFAIRES DIVERSES

a) SPANC : Modification de la périodicité du contrôle des habitations sans installation

Le conseil mettra à jour le règlement et délibérera au prochain conseil.

b) Demande de concessions cimetièrè

Conditions d'attribution des concessions :

- 1) Inciter à utiliser en priorité les concessions familiales
- 2) Attribuer en priorité les terrains libres
 - ❖ d'abord dans le vieux cimetière
 - ❖ ensuite en haut

c) Dégrèvement des factures d'eau

Dégrèvement de 3 factures d'eau selon l'application du règlement local qui sera modifié pour tenir compte de la réglementation.

La séance est levée à 23h15.

